

BESSAS



Photo : Edouard Chaulée

BULLETIN MUNICIPAL : N°16 Année 2016

LE MOT DU MAIRE

L'année écoulée a été à l'image de la précédente, marquée en France par un attentat meurtrier le jour de la fête nationale, de très nombreuses victimes. Devant ce fanatisme aveugle nous sommes en guerre, l'état d'urgence a été prolongé, la vigilance des autorités demeure extrême, mais nous ne sommes toujours pas à l'abri du pire. Face à cette permanente menace du terrorisme nous devons faire face et continuer à avoir une vie normale en ne faisant pas l'impasse sur nos déplacements ou nos sorties. Cette guerre dans laquelle nous sommes ne doit pas nous faire oublier notre quotidien marqué dans notre village par une vie régulière rythmée au fil des saisons.

Des activités proposées par nos associations viennent offrir des loisirs pour ceux qui le souhaitent. Nous sommes une micro société où il fait bon vivre et se rencontrer. Je compte sur vous pour continuer dans cet esprit et vous adresse au nom de l'équipe municipale mes meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Alain Chambon, Maire.

MELI MELO PHOTOS



Visite de Mme la Députée



Passage de l'Ardéchoise



Chorale à Orgnac l'Aven



Remplacement des pylones



Atelier enfants



Feu de la Saint Jean

SOMMAIRE

Méli – mélo photos	Page 2
Budget Primitif 2016 – Les quatre taxes directes locales.....	Page 4
Ce qui a été réalisé.....	Page 5
Informations diverses.....	Pages 6 à 8
Les élections en 2017.....	Page 8
Diverses commissions	Page 8
CCAS	Page 9
Vie scolaire.....	Page 10
Nouveaux habitants et données de population.....	Page 11
Tarik Mezri champion de France K1.....	Page 11
Permis de construire	Page 12
Etat civil	Page 13
Carte ambassadeur Aven d’Orgnac – Restauration des vitraux.....	Page 14
Intercommunalité :	Pages 15 à 17
CDC des Gorges de l’Ardèche.....	Page 15
SICTOBA	Pages 16 à 17
SIAEP.....	Page 17
Associations :	Pages 18 à 21
Comité des fêtes	Page 18
De bouche à oreille – A.P.V.M.....	Page 19
Loisirs et détente	Page 20
ACCA	Page 21
Cave viticole	Page 22
Un peu d’histoire.....	Page 23
Toponymie : Bessas par ses noms de lieux – Un peu de poésie	Page 24
Au fil de l’an	Page 25
Photos par ci, photos par là	Pages 26 à 27



BUDGET PRIMITIF 2016

o LES BUDGETS :

COMMUNE

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES	163 933.04 €
dont RESULTAT REPORTE	23 528.78 €
DEPENSES	163 933.04 €
Dont RESTE A REALISER	58 121.18 €

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTE	254 147.74 €
dont RESULTAT REPORTE	97 505.74 €
DEPENSES	254 147.74 €

CCAS

SECTION FONCTIONNEMENT

RECETTE	3 279.53 €
dont RESULTAT REPORTE	1 279.53 €
DEPENSES	3 279.53 €

ASSAINISSEMENT

SECTION EXPLOITATION

DEPENSES	9 151.19 €
RECETTES	9 151.19 €
dont RESULTAT REPORTE	7 196.16 €

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTE	4 180.18 €
Dont RESULTAT REPORTE	3 593.18 €
DEPENSES	4 180.18 €

o LES TAXES DIRECTES LOCALES

Taxes	Taux d'imposition		
	Bessas		
	2016	2015	2014
D'habitation	7.99	7.99	7.99
Foncière (bâti)	8.36	8.36	7.23
Foncière (non bâti)	64.78	64.78	64.87
Taxe ordures ménagères	14.25	14,25	13,51

CE QUI A ETE REALISE

- La Voirie :

Travaux sur le chemin des Hostes : bétonnage 5 266 €TTC.

Réfection de 2 ponts : Bois de Rey et La Lauzette.

Enrochement chemin du sorbier.

Goudronnage : place de la mairie à l'église, chemin du Peyroulas, chemin de Pagès.

- Inauguration de la salle Hugo :

Vendredi 29 juillet, la salle Hugo a été inaugurée. L'ancien logement de fonction de l'instituteur s'est transformé en salle d'exposition. Durant l'hiver 2016, Hugo et l'employé communal ont entièrement rénové cet espace pour le bonheur des artistes locaux, bien adapté pour la mise en valeur de leurs œuvres.



Hugo et Julia

- Divers :

- Réfection de la mairie – Salle du conseil- : 871 €TTC
- Mise en place de meubles de cuisine dans la salle des fêtes : 729 €TTC
- Achat d'outillages : 707 €TTC
- Aménagement du parking de la mairie : 1 740 €TTC
- Rampes accès handicapés bâtiment mairie : 1 245 €TTC
- Rénovation du logement communal 1^{er} étage : 3 786 €TTC
- Restauration des vitraux de l'église : 7 200 €TTC
- Enfouissement des réseaux « avenue des Granges » : 49 000 €TTC



Aménagement du bureau du Maire



Enfouissement des réseaux

INFORMATIONS DIVERSES

○ [HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE](#)

Lundi de 13h30 à 17h30 ☎ 04.75.38.61.96
Mercredi de 8h00 à 12h00 FAX 04.75.38.66.82
Secrétaire Valérie VANDERPLAETSE Mail : mairie.bessas@orange.fr

○ [PERMANENCE DU MAIRE](#) Le lundi de 16h00 à 18h00 et sur rendez-vous Alain CHAMBON ☎ 06.86.88.63.10

○ [PERMANENCE DES ADJOINTS](#) Le Lundi de 17 à 18 heures Sylvie CHEYREZY ☎ 06.85.04.19.13 Anne-Marie PEZZANO ☎ 04.75.38.61.96

○ [LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE](#)

Tarif de la location : 92 € pour les habitants de Bessas
122 € personnes extérieures parrainées
+ 30 € lorsqu'il y a utilisation du chauffage

Il existe un règlement concernant l'utilisation de la salle communale et du préau avec un contrat de location pour tous les usagers.

Dépôt de caution : 230 €.

Gratuité de la location pour les associations communales.

○ [LOCATION MENSUELLE DES GITES COMMUNAUX](#)

- Logements communaux : 1^{er} étage : 308.25 €
2^{ème} étage : 328.60€

○ [SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS](#)

En ce début d'année 2017, la caserne des pompiers de Vallon Pont D'arc a accueilli son nouveau Lieutenant Daniel ANDRE.

En cas d'urgence faire :

☎ le 18 pour avoir le service départemental d'incendie et de secours de Privas qui transmettra directement aux pompiers de BARJAC. (N° direct de la caserne de Barjac ☎ 04.66.60.27.27).

☎ le 15 depuis un téléphone fixe ou le 112 (numéro d'appel unique sur le territoire européen) d'un téléphone portable, et vous serez directement mis en relation avec un médecin qui vous donnera les premières consignes à observer.

☎ Un défibrillateur situé au niveau des toilettes publiques de la mairie est en libre-service.

○ [EGLISE](#)

L'église est ouverte au public du 1^{er} mai au 1^{er} novembre, tous les jours de 10 heures à 19 heures 30. A voir retable du milieu du 17^{ème} siècle - Un livre d'or est à la disposition des visiteurs.

○ [CONCESSION AU CIMETIERE](#)

Le prix de la concession temporaire, pour 15 ans, a été fixé à 250€ (conseil municipal du 02 Mai 2011).

Un colombarium a été mis en place avec 6 cases pouvant contenir 2 urnes chacune. Le tarif d'une case est de 500€ pour 30 ans.

L'accès au jardin du souvenir demeure libre et gratuit.

○ [RECENSEMENT DES JEUNES CITOYENS](#)

Le recensement pour devenir citoyen est indispensable. Chaque jeune, garçon ou fille, doit se présenter en mairie, dans le mois de ses 16 ans, afin d'être recensé et pouvoir ainsi participer à la Journée d'Appel Pour la Défense. Ce recensement est obligatoire et le récépissé est nécessaire pour se présenter aux examens scolaires et pour passer le permis de conduire.

○ [INSCRIPTION DES ELEVES EN CLASSES PRIMAIRES](#)

Avant toute première inscription d'élèves en classes primaires, les parents doivent *IMPERATIVEMENT* retirer en mairie de BESSAS, une autorisation d'inscription signée du maire.

○ [METEO :](#)

Monsieur Jacques Charmasson assure toujours les relevés des précipitations sur notre commune. Le site gratuit Internet : www.meteocity.com peut, si vous y accédez, vous fournir quotidiennement la météo de notre commune.

Comparatif des précipitations sur 5 ans :

2007 : 0.64m ; 2008 :1.45m ; 2009 : 0.82m ; 2010 : 1.27m, 2011 : 0,86m, 2012 : 0,71m, 2013 : 1,029m ; 2014 : 1.34m ; 2015 :1.072 ; 2016 :1,0468m

○ [SOCIAL](#)

Quelques numéros de téléphone :

- Banque Alimentaire (CCAS Mairie de Vallon Pont d'Arc) tous les mardis de 14h à 16h

Tél. : Mairie de Vallon Pont d'Arc ☎ 04.75.88.02.06

Restos du Coeur (à Aubenas Place du Champs de Mars) - ☎ 04.75.93.41.80

- ADMR : Siège à RUOMS 07 120

☎ 04.75.39.60.32

Aide à Domicile en Milieu Rural.

Cette association propose une aide au ménage, à la préparation des repas, accompagnement pour les courses.

Elle intervient également sur demande des caisses d'assurance maladie, du conseil départemental, pro famille (CAF).

Ces différents services peuvent amener à une réduction d'impôts .

Pose de téléalarme (FILIEN)

- Centre hospitalier Sully Eldin de Vallon Pont d'Arc :

Pour tout renseignement ☎ 04.75.88.42.72

○ [COMMUNAUTE DE BRIGADES DE VALLON PONT D'ARC – RUOMS](#)

Brigade de Vallon : Lieutenant HASSAN Edouard, Major DUFOUR Jean-Pierre, Adjudant LAURENT Maréchal des logis chef NADEAU, Gendarmes COSTE, GELY, ROUET et le GAV, LEQUELLEC ☎ 04 75 88 02 10

Brigade de Ruoms : Adjudant Chef VUAILLAT, Adjudant ARPIN, Adjudante LAVAL, Maréchal des logis chef MASCLAUX, Maréchal des logis chef RAHMOUNI, Gendarmes, COHEN, GHIRARDI et ARNAU . ☎ 04.75.39.61.09

○ [POUBELLES : UN PEU DE CIVILITE !](#)

A la population bessassoise : merci de ne pas jeter les encombrants et les cartons aux poubelles situées à l'entrée du village. **Une déchetterie non payante est à votre disposition à Barjac.**

○ INDEMNITES MENSUELLES DE FONCTION DES ELUS EN 2016

- Maire : 573.93 € net
- 1^{er} adjoint : 222.82 € net
- 2^{ème} adjoint : 101.30 € net
- 3^{ème} adjoint : 101.30 € net

○ REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2016

Les 22 février, 21 mars, 11 avril, 13 juin, 12 septembre, 21 novembre, 19 décembre.

Les comptes-rendus de ces séances sont affichés sur les 8 panneaux municipaux qui sont en place sur la commune ainsi que sur le site internet de la commune (www.bessas.fr). Nous vous engageons à les consulter régulièrement afin de vous tenir informés de la vie municipale.

LES ELECTIONS EN 2017

L'année 2017 sera marquée par deux élections : les présidentielles et les législatives

La population sera amenée à se rendre aux urnes les 23 avril et 07 mai 2017 pour les élections présidentielles et les .11 et 18 juin 2017 pour les élections législatives.

Inscriptions sur les listes électorales de Bessas : 177 votants

Au 10 janvier 2017 : 14 inscriptions et 8 radiations

Conditions à remplir pour être électeur dans une commune :

- * Y posséder son domicile
- * Ou y avoir une résidence réelle, effective et continue de 6 mois au moins à la date de clôture de la liste
- * Ou y justifier de sa qualité de contribuable depuis 5 ans sans interruption.

DIVERSES COMMISSIONS

COMMISSION ADMINISTRATIVE CHARGÉE DE LA REVISION DES LISTES ELECTORALES EN 2015-2016

- Désigné par Madame la Présidente du Tribunal de Grande Instance :
CHEYREZY Jean Pierre Suppleant : THOULOUZE Claude
- Désigné par Monsieur le Préfet (Administration) : GINESTE Jean-Pierre

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Sont nommés Commissaires de la Commune de BESSAS par le Directeur des Services Fiscaux de l'Ardèche et ce jusqu'à expiration du mandat des membres du Conseil Municipal.

Commissaires Titulaires

- PEZZANO Anne-Marie, née LESOURD
- PANSIER Francis
- CHANNAC Cédric
- CHEYREZY Sylvie, née ROUVEYROL
- THOULOUZE Claude
- PANSIER Jean-Marc

Commissaires Suppléants

- CHEYREZY Marc
- COURT Jean-Marie
- DIVOL Jacques
- LARI Roseline
- FLANDIN Didier

C.C.A.S.

Le Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S) est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Il comprend des membres élus (conseillers municipaux) et des membres nommés.

- Élus : CHAMBON Alain, CHEYREZY Sylvie, BLOT Véronique, PEZZANO Anne-Marie, PANSIER Francis, DIVOL Martine.
- Nommés : ZORZAN Magali, NOSEDA SOTON Martine, REYNAUD Georges, SARRAZIN Marie-France, LARI Roseline.

Le C.C.A.S. a participé à l'opération brioches le samedi 08 octobre 2016 sur la place de la Mairie. Cette opération a rapporté la somme de 422 € au profit de l'ADAPEI de l'Ardèche.

Samedi 10 décembre, les retraités ayant leur résidence principale sur la commune de Bessas, ainsi que le personnel communal se sont donnés rendez-vous au Restaurant « Les Chênes » à Courry afin de partager un moment convivial.

Ce repas avait été offert par le C.C.A.S de la commune. Pour celles et ceux qui ne pouvaient se déplacer un colis leur a été remis à domicile.



Animations lors du repas



Vente de brioches au profit de l'ADAPEI



Noël des enfants



Repas au restaurant « Les Chênes » à Courry

VIE SCOLAIRE 2016-2017

○ [ECOLE PRIVEE SAINT LAURENT DE BARJAC](#)

* ARGENSON Théo	CM1	* LESAGE Morgane	CE1
* BRUGUIER Jules	Toute Petite section	* PANSIER Cyprien	CM2
* CHEYREZY Tristan	Moyenne section	* GAGNE Lenny	CE1
* GAGNE Angéla	Grande section		

○ [ECOLE PUBLIQUE DE BARJAC](#)

* BRILLET Victor	CM2	* FACON Alexya	CE2
* BRILLET Mathilde	CE2	* JOUASSIN Enola	Grande section
* TRINTIGNAC Chloé	Moyenne section	* GAUTHIER Mathilde	Petite section
* WILLIAMS Rosie	CM2	* WIEDEMAN Mathéo	Moyenne section
* CATROUX Robin	Grande section	* CHANNAC Clément	Toute petite section

○ [ECOLE PRIMAIRE ST JEAN DE MARUEJOLS](#)

* SARRAZIN Olivier	CM1
--------------------	-----

○ [ECOLE PRIMAIRE VALLON-PONT-D'ARC](#)

* WILLIAMS Kimberly	CM2
---------------------	-----

○ [ECOLE PRIMAIRE VAGNAS](#)

* COURT Louisa	Grande section
COURT Charles	Moyenne section

○ [COLLEGE HENRI AGERON DE VALLON PONT D'ARC](#)

* GINESTE Corentin	3 ^{ème}	* PANSIER Benjamin	3 ^{ème}
* WILLIAMS Max	3 ^{ème}	* GAGNE Tifanie	4 ^{ème}

○ [COLLEGE ST JOSEPH DE RUOMS](#)

* LESAGE Paco	6 ^{ème}
* GAGNE Nolween	5 ^{ème}

○ [Participation aux frais de fonctionnement de la cantine scolaire de Barjac :](#)

Le prix de revient d'un repas de la cuisine centrale de Barjac est de 8€ par enfant, dont 5,50€ sont pris en charge par la commune de Bessas. Le solde (2,50€) incombe aux parents (+ 0,15 € de livraison pour l'école Saint Laurent).

○ [Participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Barjac :](#)

907 € par an et par enfant pour l'année scolaire 2015-2016, soit un coût de 8 163 € pour les 9 enfants ayant fréquenté l'école publique.

○ [Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Laurent de Barjac :](#)

Pour 2016-2017, le calcul se fait en début d'année scolaire sur la moyenne des frais de fonctionnement des quatre dernières années scolaires.

806,77 € par an et par enfant pour l'année scolaire 2016-2017. Soit un total de 4 840.62 € pour 6 enfants fréquentant l'école privée.

○ [Aide aux associations des parents d'élèves des deux écoles de Barjac :](#)

Pour l'année scolaire 2016-2017, le conseil municipal a voté une subvention de 600 € pour chaque association. Petit rappel : ces aides sont destinées aux activités extra scolaires.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

- * Famille Christian GAGNE « Les Hostes »
- * Laura HOUEIX et Emilien DREYFUS «Le Village »
- * Bruno VALENTIN « Le Village »
- * Aurélie BAYART« Les Granges »
- * Odile POUPART « Le Village »

Le Maire et son conseil municipal souhaitent la bienvenue à toutes ces personnes qui ont choisi au cours de 2016 de s'installer sur notre commune.

☞ Les nouveaux habitants de la commune doivent se présenter à la mairie pour effectuer diverses démarches, telle que l'inscription sur les listes électorales...

De même, les habitants qui quittent la commune peuvent en aviser la mairie pour effectuer la mise à jour de la liste électorale ainsi que celle des enfants scolarisés.

RECENSEMENT DE LA POPULATION

C'est en ce début d'année 2016 que fût réalisé le recensement de la population de Bessas.

Nous remercions tous les habitants de la commune pour le bon accueil réservé à notre agent recenseur Cindy Facon.

Le résultat qui découle de cette enquête INSEE est le suivant :

Population légale : 210 habitants

Petit rappel, en 2011, nous étions 197 habitants.

TARIK MEZRI-CHARMASSON, CHAMPION DE FRANCE K1

Tarik Mezri-Charmasson est champion de France de K1. Le K1 est un sport de combat qui combine les techniques de la boxe anglaise et celle du kick boxing, agrémenté de coups de genoux. Un an de sacrifices pendant lequel ce jeune homme a dû mener de front son métier de restaurateur et ses entraînements sur Alès. Après un quart de finale et une demi-finale où il s'impose par KO. Tarik se retrouve en finale pour le titre ultime face à Anthony Leroy, déjà champion.

Dominé en début de combat, le Bessassois revient à la hauteur de son adversaire avant de faire parler sa puissance en poings et ainsi remporter une victoire méritée. Une belle consécration. Félicitations au champion de France.



DEPOTS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

08/02/2016	GINESTE Thierry	«Champ du cros»	Maison d'habitation	Accordé
23/02/2016	LEHMANN Hafeli	«La Davalade»	Rénovation maison	Accordé
04/04/2016	SCEA Channac	«Le Peyroulas »	Bâtiment agricole	Accordé
02/05/2016	CHEYREZY Cyril	« Mas Pagès »	Hangar agricole	Accordé
17/08/2016	FRINGS Jean	« Le Panoramic »	Garage	Accordé
22/08/2016	THOULOUBE Flavien	« Pindrioux »	Maison d'habitation	Refusé
05/09/2016	CHEYREZY Simon	« Champ Mezer »	Atelier	Accordé
17/10/2016	THOULOUBE Flavien	« Pindrioux »	Agrandissement maison	Accordé

Rappel : Sont soumis à dépôt de permis de construire :

- Toute construction nouvelle excédant 20m² de superficie, même sans fondation
- Tout changement de destination dans une habitation existante

Pour tous travaux effectués sur votre propriété (ravalement de façades, pose de clôture, toiture, agrandissement, ouverture de fenêtres, piscine, travaux modificatifs), vous devez déposer une demande de « déclaration préalable » en mairie.

Il est interdit d'entreprendre ou de faire entreprendre des travaux sur les voies publiques sans autorisation.

La construction de maisons individuelles dans la commune est soumise à des règles, les dossiers sont traités de façon identique et soumis au code de l'urbanisme (**la mairie n'a pas le pouvoir de décision**).

Dans les communes qui n'ont pas de document d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Carte Communale), comme à Bessas, la construction peut être autorisée dans les cas suivants :

- Le terrain est situé dans le village, ce que le code de l'urbanisme appelle « *les parties actuellement urbanisées de la commune* ».
- La construction concerne la transformation en habitation de constructions existantes et leur agrandissement, dès lors que ces bâtiments sont desservis par les réseaux.
- Le demandeur est exploitant agricole et ne possède pas d'habitation principale sur la commune où il exploite.

A noter qu'à partir du 1er janvier 2009, « tout dispositif de prélèvement, puits ou forage devra être déclaré en mairie de la commune sur le territoire de laquelle cet ouvrage est prévu, au plus tard un mois avant le début des travaux. »

ETAT CIVIL 2016

○ [NAISSANCES](#)

- Anaïs VALENTIN née le 14 mars 2016 à Alès, fille de Bruno Valentin et de Céline Channac, domiciliés « Le Village »
- Maëlys Williams-Blanc née le 17 août 2016 à Bagnols-sur-Cèze, fille de Gabriel Blanc et de Alice Williams domiciliés « 31 Le Panoramic »



Anaïs Valentin



Maëlys Williams-Blanc

○ [DECES : Transcriptions](#)

René BARRY, décédé le 09 février 2016 à Nîmes à l'âge de 86 ans.

Suzanne DAUBIZIT, épouse ISEMBRANDT, décédée le 14 février 2016 à Bessas à l'âge de 91 ans

Louis DUCRET, décédé le 07 mars 2016 à Uzès (30).

Pierre CHEYREZY, décédé le 24 juillet 2016 à Vallon Pont d'Arc à l'âge de 86 ans.

Peter KOCK, décédé le 27 novembre 2016 à Aubenas à l'âge de 61 ans.

○ [MARIAGES](#)

Frédéric PANSIER et Céline VERGNE mariés le 06 août 2016.



Frédéric PANSIER et Céline VERGNE

CARTE AMBASSADEUR – Grand site de l’Aven d’Orgnac

La carte ambassadeur du Grand Site de l’Aven d’Orgnac fait peau neuve ! Si vous ne les connaissez déjà, voici les avantages que cette carte procure aux résidents de votre commune, ceci gratuitement et tout au long de l’année:

- Un accès illimité et gratuit au Grand Site de l’Aven d’Orgnac.
- Des tarifs réduits pour la famille et/ou les amis de l’ambassadeur.
- Des tarifs préférentiels sur certains événements et activités du Grand Site ainsi que chez nos partenaires.
- Des réductions sur les activités spéléo
- Des remises auprès de nos partenaires

Réservée à une clientèle de proximité cette carte nominative est disponible sur simple demande, accompagnée du ticket d’entrée plein tarif, à l’accueil de la Cité de la Préhistoire.

Votre contact privilégié : accueilavendorgnac@orgnac.com - (+33) 04 75 38 65 10

RESTAURATION DES VITRAUX DE L’EGLISE

La commune de Bessas a obtenu un fonds de concours dans le cadre du petit patrimoine pour la restauration des vitraux de son église. La fin des travaux est prévue pour le printemps 2017.



Vitrail avant restauration



Vitrail après restauration

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GORGES DE L'ARDECHE

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté de commune a accueilli Lanas, en tant que vingtième commune.

- [AGENDA COLLECTIF](#)

L'agenda collectif est un agenda partagé par toutes les associations et les collectivités de la Communauté de communes des gorges de l'Ardèche.

Sa fonction est de réunir toute l'information sportive, culturelle, associative, communale et tous les marchés du territoire de la Communauté de commune.

Sa vocation est d'être l'annonceur usuel des habitants du territoire.

Pour s'y connecter, taper : www.agendacollectif.com

- [VIA ARDECHE](#)

Le 17 septembre, les 13 premiers kilomètres de la voie verte ont été inaugurés. A terme, elle reliera Gropierres à Vogüé.



- [TOURISME](#)

L'Office de Tourisme des Gorges de l'Ardèche de Vallon Pont d'Arc fait partie d'un regroupement appelé Société Publique Locale (SPL) Tourisme, en lien avec la communauté de communes. Le directeur se nomme Vincent ORCEL. La présidente est Geneviève LAURENT, maire de Vogüé. Le siège est à la communauté de communes des gorges de l'Ardèche.

La SPL regroupe les offices de tourisme de Vallon Pont d'Arc, Ruoms et Vogüé.

- [TAXE DE SEJOUR](#)

En 2016, la taxe de séjour versée à la communauté de communes pour le compte de Bessas s'élève à 4 112.44 €

BREVES DU SICTOBA

Zoom sur la gestion des déchets ménagers !

Le SICTOBA assure la compétence traitement des déchets ménagers de 52 communes réparties au sein de 4 communautés de communes.

Le syndicat s'est donné pour mission de réduire le poids de nos poubelles grâce au tri sélectif et au compostage, à titre individuel et collectif. Mais qui sont ceux qui se cachent derrière le traitement de nos déchets ménagers sur le territoire ?

Les animateurs du tri

Ils assurent la relation de proximité avec les usagers.

Nos deux animateurs du tri, Adrien et Hélène, se déplacent à domicile, dans des établissements scolaires, des entreprises



et dans les lieux publics, pour informer, et donner des conseils sur les bons gestes de tri afin de réduire au maximum le poids de nos poubelles.

Les gardiens de déchetterie et des aires de dépôt de déchets verts

Ils sont chargés d'accueillir et d'informer les usagers sur le fonctionnement de la déchetterie et de



la répartition des différentes catégories de déchets.

Les agents de l'ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux)

Ils réceptionnent les déchets ménagers et assimilés qui ne sont plus valorisables et qui sont collectés dans les poubelles d'ordures ménagères.

Leur mission consiste à enfouir les déchets dans des alvéoles de stockage étanches équipées de



dispositif de collecte des jus (lixiviats) et des gaz produits qui seront ensuite traités.

Le responsable de la station d'épuration

Il procède à des analyses de contrôle et met au point les opérations de traitement des lixiviats qui ont été collectés dans des bassins de rétention.

L'installation de traitement conçue spécialement pour ce type d'effluents



permet d'assurer un niveau de rejet largement conforme aux normes en vigueur.

Stop au vandalisme et au manque de civilité.

La collecte sélective permet de donner une seconde vie à des déchets qui étaient jusqu'alors enfouis. Le tri est un véritable engagement citoyen qui permet non seulement de limiter l'impact des déchets sur l'environnement, mais aussi de les revaloriser pour créer de nouvelles ressources et de l'énergie.

C'est pourquoi le SICTOBA met en place des points d'apport volontaire (bac jaunes, conteneurs à verre) dont 1200 points sont répartis sur l'ensemble du territoire, mais la mobilisation des usagers est également de mise. Malheureusement les points de tri sont trop souvent la cible d'incivilités: ordures déposées à même le sol ou des cartons bruns, des encombrants et des sacs poubelles mis

dans les bacs jaunes. Ces comportements inappropriés nuisent au bon fonctionnement du tri et à la qualité du service apporté aux usagers. Il est fait appel au civisme de chacun, pour créer une vie collective saine, respectueuse d'autrui, de l'environnement et des générations futures.

TRIER SES DECHETS, UN ACTE SOLIDAIRE

Vos gestes de tri sont récompensés par des repas aux RESTOS DU CŒUR.

En 2015, le SICTOBA a choisi de s'engager auprès des RESTOS DU CŒUR pour faire du tri un acte à la fois écoresponsable et solidaire. Depuis, pour chaque tonne de déchets recyclée issue de la collecte sélective (bac jaune), **1,50€ est reversé à la fédération ardéchoise des RESTOS DU CŒUR**. La collecte de TLC (vêtements, linges, chaussures) permet quant à elle de reverser 10€ par tonne.

Il s'agit d'encourager la collecte auprès des citoyens, valorisant leur geste, non seulement en faveur de l'environnement, mais aussi des plus démunis à travers les actions de l'association menées sur l'ensemble du territoire.

Cette année, plus de 1512 tonnes d'emballages ménagers et de papiers et plus de 75 tonnes de TLC ont pu être revalorisées. L'argent récolté sera attribué à l'association afin d'assurer l'insertion sociale et économique des personnes en situation de pauvreté. Triez vos emballages et vos vêtements !



SIAEP

L'eau coule à Chapakhori au Népal !

Les 6 villages de Chapakhori au Népal ont pu être alimentés en eau potable grâce au partenariat entre le SIAEP de Barjac, les ONG Aquassistance et Development Forum Association, l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental du Gard. C'est une entreprise népalaise Cosmic Engineering, après consultation, qui a réalisé les travaux d'alimentation en eau des villages, 3 réservoirs de 16m3, 11 km de canalisations et 2km200 de refoulement plus une station de pompage qui ont permis d'alimenter 4800 personnes en eau potable. C'est un beau progrès dans ces villages, au lieu de remonter des heures durant 20 à 40 kg d'eau, les Népalaises de Chapakhori ne descendront chargées que quelques minutes grâce à des fontaines

implantées judicieusement par les ingénieurs d'Aquassistance.

Ce projet compliqué, avec des villages à plus de 1700 mètres et 300 mètres de dénivelé entre le captage et le premier réservoir, a été mené à terme par tous les partenaires et réceptionné début décembre.



ASSOCIATIONS

○ COMITE DES FETES



Composition du bureau : Assemblée générale du 16 Avril 2016

Président d'honneur : Francis Pansier

Président : Romain Hurlet

Vice Président : Cédric Channac

Secrétaire : Martine Divol

Vice Secrétaire : Christelle Sarrazin

Trésorier : Patrick Sarrazin

Trésorière adjointe : Céline Channac

Membres actifs : Thierry Gineste, Magali Zorzan, Cindy Facon, Blot Véronique, Marie-France Sarrazin, Camille Thoulouze, Corine Belin...

Calendriers des manifestations de 2016

☞ **Samedi 4 Juin** : Fête «franco-belge » : on ne remerciera jamais assez nos amis Belges pour l'implication à cet événement ainsi qu'à toutes les manifestations du Comité des fêtes.

☞ **Vendredi 24 Juin** : feu de la Saint Jean. Un grand merci à toutes les associations pour cette soirée.

☞ **Vendredi 12 Août** : tournée des pognes. Merci de votre générosité.

☞ **Samedi 20 et Dimanche 21 Août** : fête Votive. Manifestation de bonne humeur et d'entraide, merci à tous les bénévoles.

☞ **Samedi 22 Octobre** : fête du vin primeur. Moules frites préparées d'une main de grand chef par notre ami François.

☞ **Samedi 26 Novembre** : repas à la salle des fêtes de Bessas en vue de remercier les bénévoles.

☞ **Samedi 17 Décembre** : arbre de Noël, goûter, animation d'un ventriloque fort apprécié du public (participation du CCAS et des associations)

Le Comité et ses dirigeants vous remercient de vos participations. L'implication de notre jeunesse est indispensable pour la continuité de cette association. Merci.

○ [DE BOUCHE A OREILLE](#)

L'association " de bouche à oreille " se compose d'un bureau de 3 personnes et d'environ une quarantaine d'adhérents et de bénévoles et a comme activité principale la propagation culturelle sous forme d'expositions, concerts, lectures. La cotisation annuelle est de 13€.

Nous remercions vivement la mairie, les adhérents et les bénévoles.

Composition du bureau: Présidente Dominique Guignard
 Secrétaire : Colette Miquelot
 Trésorière: Françoise Monnier

L'année 2016 a commencé par le décrochage (le vernissage avait eu lieu fin 2015) de l'exposition des participants du stage d'aquarelle animé par Nicole Finiels. Ce stage a lieu tous les jeudis de 14h30 à 18h, ainsi que le premier et le troisième jeudi du mois de 10h à 17h.

- tarif de la séance : 15€
- carte de 5 séances : 65€
- Tarif de la journée: 20€

Nous avons proposé une sortie en Avignon le 12 mars, avec les visites d'une poterie et de la fondation Lambert. 25 personnes se sont inscrites.

Succès, déjeuner convivial, joie, soleil, connaissance de l'art contemporain, tout était au rendez-vous.

La chorale « Chante Bessas » a donné 3 concerts au village et 2 autres en compagnie de la chorale de St Jean à Orgnac et aux Vans.



Sortie à Avignon



Stage Aquarelle

○ [A.P.V.M. : Aide pour une vie meilleure :](#)

L'A.P.V.M. est un regroupement de personnes qui interviennent à domicile dans pratiquement tous les domaines, rétribuées en chèque emplois service. Répond à tous les travaux à domicile. Son but est de donner du travail, de maintenir les personnes âgées à leur domicile. Personnel de qualité et compétent. Reçoit également des stagiaires en vue de leurs formations.

☎ 06.26.23.48.20 Martine DIVOL

o LOISIRS ET DETENTE

Une nouvelle année passée et Loisirs et Détente a tenu encore ses promesses.

Dés la rentrée de septembre pour l'année 2015/2016 les cours de fitness et la gym douce ont repris à la salle communale le mercredi.

Le 8 mai pour la 3^{ème} édition le vide grenier annuel a attiré une vingtaine d'exposants, le beau temps n'était pas au rendez vous et la journée a été écourtée. Toutefois nous avons quand même proposé au repas de midi un riz espagnol délicieux réalisé par des jeunes du village qui a réchauffé et comblé nos exposants et visiteurs.



Le succès du vide grenier était aussi le stand de crêpes tenu par deux jeunes filles du village qui ont confectionnées plus de 80 crêpes et qui les ont proposées en dessert au repas de midi. Un grand merci pour leur investissement.

Le samedi 17 décembre le père Noël de l'association a choyé une trentaine d'enfants de Bessas de 2 à 10 ans grâce à sa générosité sa hotte était pleine de cadeaux.

En 2017 l'assemblée générale de l'association aura lieu afin de renouveler le bureau et d'accueillir peut être de nouveaux membres.



En cette nouvelle année 2017 les membres du bureau vous souhaitent une belle et heureuse année.

Les membres du bureau de l'association LOISIRS ET DETENTE

MAGALIE ZORZAN (présidente) - SANDRINE LESAGE (vice présidente) - CHRISTELE SARRAZIN (trésorière) - NATHALIE GAGNE (secrétaire)

o [A.C.C.A :](#)



Notre association a été endeuillée par la disparition prématurée de notre ami et trésorier Bernard Duffés. Son père était natif de Bessas et depuis son plus jeune âge Bernard venait régulièrement en vacances au village et depuis il n'a jamais cessé d'être présent parmi nous. Il prit sa première carte de chasse à Bessas et accepta très vite des responsabilités au sein de l'association.

Fondé de pouvoir à l'URSSAF de Montpellier où il habitait, il n'avait de cesse de « monter » en Ardèche (à Chandolas et Bessas).

Présent aux battues du samedi matin où il savait beaucoup s'investir, il était reconnu de tous.

Il était organisateur permanent de nos fêtes des chasseurs où les gens venaient déguster une spécialité « les moules de Bernard ».

Bernard laisse un grand vide auprès de l'ACCA mais aussi auprès du comité des fêtes.

Composition du bureau :

Président : Alain CHAMBON
Vice Président : Alexis PANSIER
Secrétaire : Jérôme GAUTHIER

Trésorier : Jean-Marc DAVID
Membres : Jean-Pierre GINESTE, Maurice MICHEL, Flavien THOULOZE et Tarik MEZRI.

Garde particulier : Roland SOULIER

Nombre de cartes délivrées aux ayants droits : 41 dont 8 gratuites
Nombre de cartes « étrangers » (uniquement battues gros gibier) : 26

Les jours de battues sont le mercredi et le samedi.

Bilan intermédiaire gros gibier au 31 janvier 2017 :
Au tableau : 71 sangliers, 5 chevreuils et 11 renards.

Dégâts de sangliers : de nombreux dégâts ont été constatés sur le territoire de la commune. Des battues administratives ont dû être organisées et l'intervention de la Police de la chasse a été nécessaire pour des tirs de nuit.

L'impact financier de ces dégâts est très lourd pour l'ACCA. Le Bureau sera probablement amené à se prononcer cette année pour des mesures restrictives.

CAVE VITICOLE

En cette fin d'année nous déclarons notre nouvelle récolte. Celle-ci, moins précoce que la précédente, a néanmoins débutée le 25 août avec les chardonnays effervescents, et s'est clôturée le 5 octobre avec les cabernets sauvignon rouge.

Le millésime 2016 est le plus généreux depuis la création de la cave et de bonne qualité. Il a été reconnu 12 005 hl répartis en :

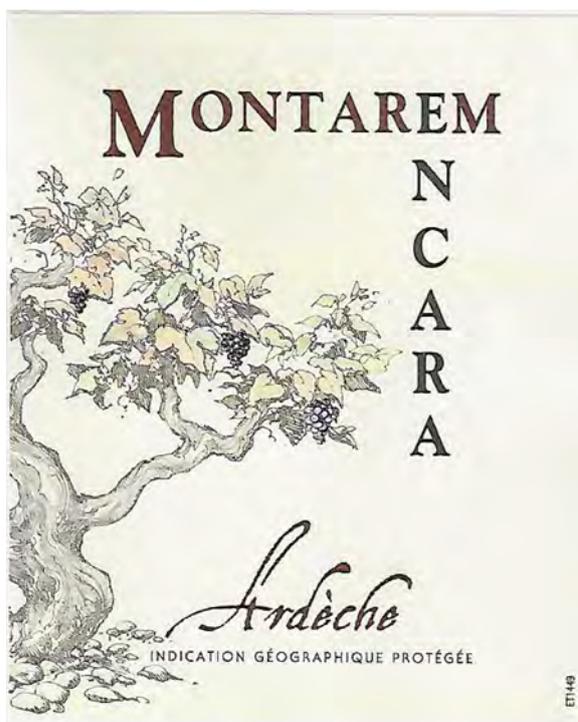
- ☞ 5 881 hl de rouge
- ☞ 3 146 hl de rosé
- ☞ 2 698 hl de blanc et 280 hl de lie.

Cette année nous sommes arrivés au maximum des capacités de la cave. A l'avenir de nouvelles vignes vont rentrer en production ce qui nous oblige à réfléchir à un agrandissement de la cave.

Notre cuvée MONTAREM ENCARA n'aura jamais aussi bien porté son nom. Elle est disponible au caveau ainsi que d'autres cuvées tous les lundis et jeudis après-midi.

La composition du conseil d'administration est la suivante :

- ☞ Président : Channac Cédric
- ☞ Vice-Président : Martin Nicolas, Martin Didier, Roux Claude
- ☞ Administrateurs : Malignon André, Pansier Jean-Marc, Apicella Christian, Martin Gregory, Brouchier Laurent, Lunel Christophe et Coulomb Fabien



UN PEU D'HISTOIRE...

Vers le 20 vendémiaire ,an VI, un patriote nommé Eyraud fut massacré à Bessas. (Chouannerie à Largentière A.Mazon R.V 1903)

En vendémiaire an VI, trois gendarmes sont enlevés et assassinés ; l'un d'eux aux Assions, le second à Malbos et le 3eme à Beaulieu. (Colloque de Privas mai 77)

Quelques jours plus tard , Ollier, Chabert et Perrochon, avec une quarantaine d'affilés investissent la maison d'Heyraud à Bessas, s'emparent des armes et des objets de valeur, saisissent le propriétaire et malgré les supplications de sa femme et de ses enfants, l'abattent à coups de fusil au coin d'un bois, près de Vallon. (les chouans du Vivarais Ch. Jolivet)

Le 2 floréal an VII : Sept détenus à Largentière, dont plusieurs avaient concouru à l'assassinat d'Heyraud de Bessas brisent les portes de la maison d'arrêt et le jury déclare qu'il n'y a pas lieu à accusation contre le gôlier. (les chouans du Vivarais Ch. Jolivet)

Le 16 thermidor an VII : discours de J.C Dussargues où il raconte les meurtres commis par les brigands en moins d'un an : Blachère de Largentière, Heyraud du canton de Bannes ci-devant administrateur du district du Tanargue.

Le 16 thermidor an VII, les chouans sont 17 à se partager 48 frs recueillis chez Maurin, percepteur de Beaulieu. (les chouans du Vivarais Ch. Jolivet)

Questionnaire de F.Boissin adressé aux prêtres de Grospierres et Beaulieu :

Un Heyraud, maire de Beaulieu faisait partie du 1^{er} rassemblement de Jalès. Cet Heyraud fut tué, trois ou quatre ans après. Avez-vous des détails sur son influence, sur sa mort ? ... Fut-il tué par les révolutionnaires ou par les bandes qui se formèrent après l'insuccès du comte de Saillans et qui dégénérent en bandes indisciplinées, souvent pillardes, connues sous le nom de chouans ? (lettre de E.Boissin au curé de Beaulieu du 5 déc 1879 – arch. Communales Beaulieu)

Pendant la Grande Révolution, l'Heyraud, propriétaire, filateur des Laurents, village moitié à Beaulieu, moitié à Comps, aidé de St Etienne du Rouret, village de Comps, les contre-révolutionnaires allèrent une nuit, frapper à sa porte... Son domestique, qui était de Comps, le trahit. Il ouvrit la porte aux chouans qui prirent l'Heyraud, l'emmenèrent à la montée à la cime de la Serre où il fut fusillé. (Réponse du curé de Grospierres à la lettre de F.Boissin du 8 oct 1882 – arch Sté de Sauvegarde de Grospierres)

Comment expliquer l'assassinat du citoyen Eyraud ?

Les chouans en l'an VI et jusqu'au moins 1805 cherchent non seulement à dépouiller les percepteurs, les négociants, les acquéreurs de biens nationaux mais aussi les patriotes.

Joseph Eyraud a-t-il profité de la vente des biens nationaux ? Nous en n'avons aucune preuve mais c'est possible car c'est un notable riche et peut-être ambitieux qui a pu s'attirer des jalousies ? Sa profession de négociant en soie en fait une cible intéressante. La soie, produit cher et facilement revendable, était très recherchée par les chouans. Etait-il patriote ? on est tenté de répondre oui ; ses parentés de Privas ont pu l'influencer ou même le protéger ? Comment est-il entré au district du Tanargue, lui, simple maire d'un petit village ? et pourquoi a-t-il gardé sa fonction de maire, après le second camp, alors que les autres membres de la municipalité furent remplacés ? S'il accepte de suivre Bastide de Malbosc, n'est ce pas pour sauver la religion ? mais alors pourquoi poursuit-il les prêtres réfractaires (si l'abbé Vernède de Grospierres dit la vérité) ? Il ne se manifeste pas lors de l'insurrection de Saillans. Il semble qu'après la mort de son collègue le maire de Berrias, il ne veuille plus participer aux manifestations.



TOPONYMIE : BESSAS PAR SES NOMS DE LIEUX

A la suite de son exposé sur les noms de lieux de notre commune, Pierre Mazodier a bien voulu donner une explication de certains d'entre eux pour notre bulletin municipal. On peut les classer en quelques grandes catégories.

Relief et nature du sol :

La Clapouse : Terrain caillouteux, de clap = caillou ; Le Serre, c'est un des noms les plus répandus pour désigner une hauteur, une colline ; Puech, encore une hauteur du latin podium ; Peyraube, de Peïra auba = pierre blanche, de la couleur du sol ; l'Araignée, superbe confusion pour l'Arenière = terrain sableux ; arena = sable ; Les Planas : terrain plat ; Monteillas : double dérivé de mont = montelh = montelhàs ; Pied Sue, sans doute puech suc, deux noms de hauteur ; Le Poujadou : petite montée : pojada = montée ; Champ du Cros : Cròs= creux, vallon, champ peut être une erreur pour cham=hauteur, plateau inculte ; Le Tracol, de trescòl, là où passe de l'autre côté d'une hauteur ; col du Pas Estret : pas = col, estret = étroit ; Peyroulas : Peiròl = trou dans un cours d'eau, as est augmentatif ; Chantalne, de deux racines très anciennes : cant = pierre rocher ; av= eau.

Végétation sauvage

Frigolet : de frigola = thym ; les Buissières : lieu couvert de buis ou buissonneux ; Bartras : Bartàs = lieu couvert de broussailles, le premier r ayant opéré un glissement (dilatation) ; La Rouvière : lieu où poussent des roves (o=ou) = chênes blancs ; Brugeas = lieu couvert de bruyères ; la Bousquillonne = petit bois ; Chadenas : lieu couvert de chade (ou cade) = genévrier oxycèdre (avec 2 raies blanches sur les aiguilles).

La suite dans le prochain bulletin municipal ...

UN PEU DE POESIE...

Je ne suis pas d'ici, mais je m'y sens chez moi
Et je n'évoque pas Bessas sans quelque émoi.
J'y ai trouvé, je crois, calme et sérénité
Que je souhaite couvrir pour une éternité.

Quand je le vois de loin au couvert de ses bois
J'y croise sangliers, chevreuils et non chamois,
C'est un cadre de vie qu'on ne peut imiter
Et c'est là qu'à jamais je le veux habiter !

Le champagne on y boit sans que l'on soit
Rémois

Quand la fête au village nous vrille l'âme,
ouha !
C'est une joie d'ici qu'il nous faut mériter,
Et j'aimerais surtout longtemps en profiter...

J'y vis depuis des ans, mais sans compter les
mois :

Ne pourrais le quitter sans que je ne larmoie !
A force de l'avoir tout un temps habité
Il me semble parfois d'en avoir hérité.....

Michel Lacombe

AU FIL DE L'AN...



Bessas sous la neige janvier 2016



Vœux 2016



Agenda partagé février 2016



Cérémonie du 8 mai



Cérémonie du 11 novembre



Chorale décembre 2016

PHOTOS PAR CI,...



Feu de la Saint Jean



Blanche -Neige



Manifestation du 28 février à Barjac



Moutloup de Peter



Travaux sur les pylones



Souvenir !!!

... PHOTOS PAR LA



Travaux dans le logement communal



Vide grenier du 8 mai



Le spectacle de Noël



Une pièce de collection !



Passage de l'Ardéchoise



Travaux de goudronnage

A photograph of a stone wall made of irregular, light-colored stones. A shovel with a wooden handle and a blue metal head is leaning against the wall. The shovel's head is on the ground, which appears to be a mix of dirt and gravel. The background is slightly out of focus, showing more of the wall and some sparse vegetation.

*La municipalit  de BESSAS
remercie toutes les personnes
qui ont particip    la
r alisation de ce bulletin.*